

UNE APPROCHE TRADUCTOLOGIQUE DE LA TERMINOLOGIE ET DE LA RÉVISION

Michel ROCHARD
ESIT, Université de paris III

1. BREF RAPPEL DES RECHERCHES PRÉCÉDENTES ET ACTUELLES

Point de départ :

L'approche interprétative de la traduction et plus précisément la Théorie du Sens (ESIT)¹ qui postule la primauté de la compréhension du message (vouloir-dire) par rapport au travail sur la langue, selon le schéma "compréhension du message, déverbalisation, réexpression".

Problème :

¹ Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle (voir bibliographie).

Que se passe-t-il dans cette phase de déverbalisation ; qu'est-ce qui permet au traducteur de s'émanciper de la gangue linguistique du discours ?

Résultat (premiers travaux) :

C'est la reconstitution de la logique interne au texte (voire la logique de l'auteur ou de son oeuvre) qui permet au traducteur de s'écarter de la langue sans s'égarer par rapport au texte initial et au message qu'il porte.

Problème :

Si c'est la logique interne qui guide le traducteur, on ne peut plus décrire le processus de la traduction par simple référence à la mobilisation d'informations et de connaissances, comme le fait le Théorie du Sens.

Résultat (recherches récentes) :

Il faut aussi raisonner en termes de compétences propres au métier de traducteur, à savoir la capacité de démêler les facteurs de cohésion des langues (lexique, syntaxe, stylistique) de la logique du texte, sans projeter sa propre subjectivité dans le processus.

Recherches en cours :

L'analogie du processus de la traduction interprétative revu sous l'angle des compétences, avec la Théorie de l'Enquête de John Dewey (1938). Conséquences pour la traduction, la terminologie, la révision et la pédagogie de la traduction.

Pour bien faire comprendre en quoi l'approche par les compétences permet de dépasser les zones d'ombre de la Théorie du Sens, voici un exemple tiré de notre expérience de traducteur de textes économiques à la Banque de France.

En 1992, les traducteurs de la Banque de France ont été chargés pour la première fois de traduire le rapport annuel du Comité des Gouverneurs des banques centrales de la

Communauté européenne². En vertu de critères pratiques peu conformes à la théorie de la traduction, le travail fut divisé en deux, un traducteur étant chargé du texte du rapport, un autre héritant de la traduction des tableaux et graphiques. C'est de l'un des graphiques que nous tirerons notre premier exemple.

Les traducteurs professionnels en ont souvent fait l'expérience, on leur demande de traduire le plus rapidement les tableaux et graphiques des publications, car ce sont les pages qui posent le plus de difficultés de montage. Lorsque les tableaux et graphiques de ce rapport du Comité des Gouverneurs furent transmis à la Banque de France, ce fut bien évidemment dans la plus grande des précipitations. Toujours est-il que l'un de ces graphiques transmis par télécopie depuis Bâle en Suisse où siège ce Comité aux bureaux parisiens de la Banque de France arriva avec une légende tronquée (voir page suivante).

Les conditions de traduction de ce rapport et notamment l'urgence nous imposaient pratiquement de trouver une solution à ce problème en l'absence de texte original complet. Dès lors, nous nous sommes placés dans la situation d'un enquêteur cherchant à retrouver le chaînon manquant permettant de tout expliquer. La première démarche a consisté, conformément à la Théorie du Sens, à lire le peu de texte dont nous disposions (d'autant que le texte proprement dit du rapport n'avait pas été envoyé en même temps que les tableaux et graphiques) pour y glaner le plus grand nombre d'informations possible. Ici, lire le texte consistait donc à lire non seulement le texte de la légende tronquée, mais aussi à "lire" le graphique".

² Committee of Governors of the Central Banks of the Member States of the European Economic Community, *Annual Report (July 1990-December 1991)*, Basel, April 1992, p. 40.

Quelles informations en avons nous retirées ? Le graphique porte sur ce que l'anglais désigne sous le signe de l'ERM, ce qui pour un traducteur de banque centrale, est parfaitement clair, puisqu'il s'agit du mécanisme de change du Système monétaire européen (SME). Les abréviations figurant dans chacun des quatre sous-graphiques sont tirées de la classification internationale des monnaies et correspondent aux monnaies appartenant à ce mécanisme (franc belge, florin, couronne danoise, franc français, livre irlandaise, lire italienne, peseta espagnole et livre sterling). Reste le deutsche mark que l'on retrouve dans la première ligne de la légende, où l'on indique que les courbes correspondant à chaque monnaie indiquent l'écart en pourcentage du cours de change à 12 mois par rapport au cours-pivot bilatéral de chacune de ces monnaies contre deutsche mark au sein du mécanisme de change. Jusqu'ici, les connaissances du SME ont démontré leur utilité là où l'analyse de la langue ne donne guère de clés pour comprendre ce texte. En effet, "forward" n'indique pas de façon mécanique ou transparente la notion de "à terme", tandis que "central" n'est pas l'équivalent linguistique de pivot.

Reste la ligne tronquée, pour laquelle nous devons nécessairement émettre une hypothèse qui ne pourrait être validée que si elle était confortée par les connaissances du SME certes, mais aussi que si elle était cohérente avec le reste du graphique.

L'hypothèse est la suivante : en dehors de ce que nous venons de décrire, la seule particularité du graphique tient à la présence dans chacun des quatre sous-graphiques d'une zone hachurée, plus ou moins large selon les cas (égale à $\pm 2\%$ et des poussières ou à $\pm 6\%$). Si le concepteur du graphique a introduit cette zone de largeur variable, ce n'est pas pour rien et il va très certainement devoir le justifier dans la légende du graphique. Or, il ne l'a pas fait à la première ligne. C'est donc certainement le cas à la seconde. Les chiffres que nous venons de citer évoquent immédiatement, chez un traducteur de banque centrale, la marge de fluctuation de chacune des monnaies par rapport leur cours-

pivot au sein du SME. Il est donc logique de penser que la phrase tronquée veut dire : "la zone hachurée représente la marge de fluctuation bilatérale de chaque monnaie par rapport au" deutsche mark. Avons-nous des éléments d'information permettant d'étayer cette hypothèse.

Oui, car on constate que la zone hachurée est plus large pour la lire italienne (jusqu'à la mi-1989) et pour la peseta espagnole et le sterling (depuis 1989). Or, on sait dans les banques centrales que ces monnaies avaient ou ont bénéficié d'une marge de fluctuation élargie donnant aux banques centrales concernées plus de souplesse dans la défense de leur monnaie (l'avenir a montré que cela ne suffisait pas). Notre hypothèse est donc parfaitement conforme à ce que nous savons du mécanisme de change du SME, mais aussi parfaitement cohérente avec l'ensemble des quatre sous-graphiques.

Conformément à la Théorie du Sens, nous nous sommes bien et bien servi de connaissances ; mais ces connaissances auraient été parfaitement inutiles si nous n'étions, en tant que traducteur, capable de les relier entre elles dans une chaîne logique. En effet, si l'auteur du graphique a pris la peine de hachurer une zone de son graphique, c'est bien pour faire comprendre la logique du SME qui se résume dans la formule "système de parités fixes, mais ajustables". En d'autres termes, les monnaies sont arrimées entre elles, mais pour ne pas que le système explose en cas d'attaques dites "spéculatives" (comme il a bien failli le faire l'an dernier), les fondateurs du système avaient prévu une petite marge de manoeuvre qu'ils n'avaient pas hésité à élargir pour des monnaies risquant d'avoir des difficultés à respecter la discipline très stricte de l'arrimage. C'est cette disposition qui permet de comprendre le pourquoi de la zone hachurée et de la différence de largeur de cette zone selon les monnaies.

Lorsque nous avons reçu la version publiée de ce rapport en anglais et en français, nous avons pu constater la concordance de sens entre la formule anglaise "the shaded area represents the bilateral fluctuation band against the Deutsche Mark" et la

formule à laquelle nous étions parvenu par déduction logique (voir page suivante).

C'est à partir d'observations de ce type que nous avons redéfini le métier de traducteur sous l'angle des compétences requises pour traduire (voir le préambule sur les différentes recherches que nous avons menées), ce qui ne remet pas en cause les principes de mobilisation des connaissances thématiques et linguistiques tels que les présente la théorie du Sens.

Nous allons maintenant délaissier ces préalables méthodologiques pour entrer dans le vif du sujet, à savoir deux champs d'étude assez négligés par la Théorie du Sens : nous commencerons par la terminologie.

2. LA TERMINOLOGIE

La terminologie peut s'assigner pour tâche de répondre aux besoins d'une multiplicité d'intervenants. Dès lors, dans une base de données terminologique, expression moderne du travail des terminologues, le nombre de champs d'études à traiter devient très important (plusieurs dizaines). A l'autre extrême, on peut concevoir l'outil terminologique dont le traducteur aurait besoin de façon beaucoup plus restrictive. En effet, selon une conception simpliste, le traducteur doit pouvoir trouver dans l'outil terminologique l'ensemble des traductions de mots ou de termes qui, à la lecture du texte à traduire, lui sont inconnus. C'est l'approche dite du terme à terme.

Dans sa démarche terminologique, le traducteur n'a certes besoin que d'une série d'informations relativement limitée par rapport aux possibilités théoriques du travail terminologique. Mais surtout, il ne saurait se satisfaire d'une approche aussi réductrice que le terme à terme.

Certes, le terme à terme apporte des solutions rapides, mais ces solutions "marchent" une fois, deux fois, cinq fois et puis c'est là que l'on commet une grosse bévue.

Sans entrer dans le détail, il suffit de prendre l'exemple du concept américain de "financial institution". Dans 95% des cas, il sera bel et bien utilisé dans le sens que vont donner à juste titre tous les produits terminologiques sérieux, à savoir "institution financière". Mais le traducteur qui va s'appuyer sur cette traduction risque fort de commettre une grave erreur lorsqu'il l'appliquera à un texte évoquant les "insurance companies" aux États-Unis. En effet, si les compagnies d'assurance sont bel et bien des "financial institutions", ce ne sont pas pour autant des "institutions financières" pour un lecteur français averti, le concept français étant plus restrictif que le concept américain.

A partir de là, c'est sous l'angle des besoins du traducteur qu'il convient d'examiner les instruments terminologiques et notamment les bases de données terminologiques. Ce faisant, j'ai

bien conscience que je ne vais pas décrire le travail **du** terminologue, mais uniquement le travail terminologique dont le traducteur a réellement besoin.

2.1. LES INFORMATIONS DE SIMPLE CONSOMMATION

Au risque de choquer, nous dirons tout d'abord que toutes les indications grammaticales font partie du superflu pour le traducteur. Les langues et leur fonctionnement font partie des connaissances acquises, mais elles n'entrent pas en soi dans les préoccupations conscientes du traducteur au cours de son travail. La connaissance, même passive, de la langue de départ, la capacité de savoir reconnaître les manifestations de la cohérence de la langue dans le discours et surtout de comprendre la logique de l'auteur sont autant de facteurs qui font que les questions grammaticales ne se posent pas pour le traducteur.

Deuxième élément superflu, les illustrations de l'emploi d'un terme en contexte. Ici, la question est plus complexe. Le traducteur n'est-il pas précisément chargé de traduire les termes "en contexte" ? Précisément, mais chaque contexte est unique parce qu'il est organisé en fonction du vouloir-dire de l'auteur et de sa logique. A moins de devoir traduire tous les mois le même texte, à quelques termes près, ce type d'illustration ne correspond donc pas à un besoin du traducteur. Pire, il risque de nuire à la créativité du traducteur en l'incitant à reproduire ce qui a déjà été fait par d'autres ou par lui-même dans d'autres circonstances, voire à adapter sa propre expression pour reproduire artificiellement le contexte qui permettra de réutiliser le terme indiqué dans l'illustration. C'est pour cette même raison, d'ordre "pédagogique" ou "méthodologique", que nous ne pouvons être favorable aux dispositifs automatiques qui permettent de projeter une traduction de terme dans le traitement de texte. C'est certes l'un des mécanismes favoris de la TAO (traduction assistée par ordinateur), mais ce n'est certainement pas un gage de qualité de la traduction.

Même si c'est certainement excessif, nous serions tenté de dire ensuite que la traduction proprement dite des termes est superflue dans un instrument terminologique. Disons simplement qu'il faut concevoir les traductions de termes fournies par les instruments terminologiques, non pas comme l'expression d'une vérité absolue, mais comme une simple "proposition" de traduction que le traducteur peut parfaitement être amené à adapter en fonction de son contexte et de ce vouloir-dire de l'auteur qui doit rester notre boussole. Là encore, tout dogmatisme terminologique ne peut que nuire à la créativité du traducteur. En outre, introduire une telle rubrique peut avoir aussi une fonction pédagogique ou méthodologique. En effet, bien des outils terminologiques bi- ou multilingues ne comportent pas de rubrique "traduction", parce qu'ils présentent leurs "fiches" sous formes de couples ou d'associations de termes apparaissant sur le même écran ou la même page. Ce mode de présentation nous paraît profondément erroné parce qu'il tend à induire une égalité conceptuelle rigoureuse et permanente qui, dans bien des domaines terminologiques, est rare, sinon illusoire. La rubrique "traduction" présente donc un intérêt qu'il ne faut pas négliger.

Si, selon nous, on peut considérer un certain nombre de rubriques ou de possibilités offertes par les instruments terminologiques comme superflues, ou à tout le moins en relativiser l'importance, c'est à la condition expresse de pouvoir s'appuyer sur d'autres éléments indispensables.

2.2 LA TERMINOLOGIE CONCEPTUELLE : LE TRADUCTEUR-ACTEUR

L'indispensable, c'est tout ce qui permet de stimuler les compétences du traducteur tout en lui apportant soit les connaissances dont il a besoin à un moment précis, soit les moyens de vérifier les intuitions suscitées par ses connaissances et ses compétences.

Ce dont tout traducteur a besoin, c'est avant tout d'oublier l'aspect linguistique de la terminologie et de s'inscrire dans la

logique non linguistique de l'auteur. Pour ce faire, il doit aborder les questions terminologiques sous l'angle conceptuel.

Or, un concept se caractérise avant tout par deux éléments : d'une part, son libellé linguistique (ou ses libellés linguistiques) qui permet(tent) d'identifier le concept et d'autre part, la définition de son contenu. L'un ne va pas sans l'autre, comme le montre l'exemple suivant qui porte sur deux concepts économiques, l'un américain, le "prime rate", l'autre français, le taux de base bancaire (TBB). Traditionnellement, les journalistes ont toujours eu tendance à tirer un trait d'égalité entre ces deux termes. La réalité est plus complexe. Examinons d'abord ce que recouvre le terme américain :

prime rate / prime lending rate (États-Unis)

The quoted rate that banks charge their "best" low-risk business loan borrowers.

US Congress, *A Reference Guide to Banking and Finance*, Washington, Congressional Research Service, 1982

Lorsque je suis entré à la Banque de France, le "prime rate" correspondait à la définition indiquée précédemment. A la même époque, le taux de base bancaire français était un taux de référence qui n'avait rien à voir avec un taux de marché déterminé librement par chaque banque. Il s'agissait beaucoup plus d'un taux fixé de façon concertée par les banques sous l'oeil du Trésor, comme l'indiquent ces extraits de deux définitions du TBB datant du début des années quatre-vingt. Le taux de base bancaire

«est apparu en 1966 en application d'une décision du Conseil national du crédit qui précisait que «les banques fixent librement les taux et conditions applicables aux opérations qu'elles traitent avec leur clientèle». Le TBB est proche de la conception du «prime rate» américain (meilleur taux applicable aux meilleurs clients) et du LIBOR appliqué sur le marché des eurodevises. Comme le principe des «ententes» n'est pas légalement

admis, c'est généralement une des grandes banques (nationales ou non) qui annonce un changement de taux de base, les autres établissements «s'alignant» rapidement sur cette décision.»³

Insistant plus franchement sur le caractère "entendu et contrôlé" des mouvements du TBB, contrairement aux principes de marché, cette autre définition affirme :

«La modification de ce taux est soumise à autorisation du ministère des Finances sur proposition de l'Association professionnelle des banques.»⁴

Aujourd'hui, non seulement, le taux de base est réellement déterminé librement par chaque banque, mais encore il est censé fixer le coût du crédit pour les meilleures signatures. On peut donc dire que le concept français s'est rapproché du concept américain.

Il y a dix ans, il convenait donc de marquer la différence entre les deux concepts, par exemple en traduisant la notion de "prime rate" par "taux débiteur privilégié". Aujourd'hui, on serait plus fondé à traduire "prime rate" par "taux de base" dans la mesure où les deux concepts se sont rapprochés. Mais en même temps, ils sont déjà en train de s'éloigner de nouveau de leurs anciennes définitions, pour se rapprocher de nouveau d'après d'autres critères. En effet, le "prime rate" est de moins en moins pratiqué, tandis que le TBB qui commençait à l'être, est délaissé au profit d'autres taux comme le montre la définition plus récente de ce taux de référence français.

³ A.Boudinot, J.Chardonnerau, J.C.Frabort, *Dictionnaire "Banque, Bourse, Commerce extérieur*, Paris, CLET Editions Banque, 1981, pp. 555-556.

⁴ Centre d'entraînement à l'économie, *Dixeco de l'économie*, Paris, Dunod, novembre 1982, p. 162.

taux de base bancaire / TBB (France)

Taux d'intérêt directeur du coût du crédit fixé par les grandes banques commerciales. Déterminé pendant longtemps par un accord de place, ce taux de référence est désormais de la responsabilité de chaque établissement et il n'y a donc plus de taux unique. Le TBB est censé fixer le coût, hors commission, du crédit pour les meilleures signatures d'entreprises. C'est donc un taux minimum. Mais à certaines époques, des crédits peuvent être accordés à des conditions inférieures, proches du taux du marché monétaire et, de plus, la référence au TBB est dans bien des cas abandonnée au profit d'autres taux ; le développement des billets de trésorerie a accéléré cette évolution.

Banque de France, *Les principaux taux d'intérêt sur les marchés internes de capitaux*, Note d'information n° 70/87-07, Paris, mars 1987.

Voilà des éléments absolument déterminants pour la traduction. En effet, la différence de concept peut justifier dans certains cas une différence de traduction. On pourra ainsi maintenir la traduction "taux débiteur privilégié" lorsqu'il s'agira, en contexte, de marquer la différence entre les deux concepts et utiliser la traduction "taux de base" lorsqu'il s'agira de marquer leur caractéristique commune de taux bancaire de référence, par opposition par exemple aux taux directeurs d'une banque centrale.

Toutes ces considérations sur les mystères de la détermination des taux d'intérêt des banques montrent en fait l'importance de la date de la définition pour le travail du terminologue. Ce sera notre troisième élément indispensable aux yeux du traducteur soucieux de tirer le meilleur parti des outils terminologiques.

Le quatrième élément indispensable est la source de la définition. La source est en effet un gage de fiabilité de la traduction (et rend d'ailleurs superflue l'indication d'un indice de fiabilité de la fiche terminologique). Si vous utilisez une fiche terminologique sur le taux des prises en pension de 5 à 10 jours en France dont la définition émane de la Banque de France, vous avez toutes les chances de vous appuyer sur une définition fiable.

Par ailleurs, l'exemple des taux de référence des crédits bancaires montre toute l'utilité des renvois à d'autres concepts, dans la même langue comme dans la langue étrangère. Et ce sera notre cinquième élément indispensable de l'outil terminologique. En permettant au traducteur de comparer les concepts entre eux, ces renvois l'amènent en effet à réfléchir au contenu des concepts et à leur utilisation en contexte par l'auteur. Et dans ce domaine, les possibilités de renvois automatiques et de fenêtrage offertes par les bases de données terminologiques sont extrêmement intéressantes.

En résumé, on peut dire que le traducteur a avant tout besoin d'une approche de la terminologie par les concepts, plus que de considérations linguistiques. Pour conclure, je crois qu'il faut aborder le travail terminologique de la façon suivante : tout ce qui permet au traducteur de voir ce qui rapproche deux concepts et ce qui les sépare favorise la réflexion logique du traducteur et la précision de sa traduction en contexte. C'est cela qui stimule les compétences et la créativité du traducteur et qui peut en faire, non plus un simple consommateur de terminologie, mais un acteur et un interlocuteur valable tant pour les spécialistes du domaine que pour les terminologues.

Pour revenir à nos conceptions traductologiques, je crois que le travail du terminologue est certainement un travail d'enquête. Je reprendrai ici une expérience que j'ai vécue, toujours dans le domaine économique.

Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte d'un quiproquo terminologique sur les techniques d'adjudication des

titres dans les deux pays, entre experts de banques centrales français et allemands lors d'une de leurs réunions. Apparemment, du point de vue linguistique, les experts des deux délégations parlaient de la même chose, à savoir "d'adjudications dites à la hollandaise". En revanche, sur le plan technique, ils évoquaient deux méthodes radicalement différentes. Finalement, l'un des experts allemands a compris la confusion et a indiqué que la méthode allemande correspondait bien à la méthode américaine de référence ("Dutch auction"), alors que la méthode française ("adjudications à la hollandaise") était très différente.

De retour au service de traduction de la Banque de France, nous avons entamé une enquête terminologique, consistant à remonter à la définition des concepts utilisés respectivement aux États-Unis, en Allemagne et en France. Cette enquête allait s'avérer fructueuse à un point que nous ne soupçonnions pas.

En effet, dans les "Ausschreibungen im holländischen Tenderverfahren", technique effectivement analogue à celle de "Dutch auctions" américaines, les soumissionnaires formulent leurs offres, en volume (nombre de titres) et en prix (prix d'émission diminué d'une prime d'émission). Les autorités ont fixé d'avance, de façon explicite ou implicite, le prix en dessous duquel elles ne descendront pas. A l'issue des enchères, les titres sont distribués en fonction des offres, mais toutes les offres sont servies au même prix.

Dans les "adjudications à la hollandaise" telles qu'on les conçoit en France, les offres sont au contraire servies aux prix demandés par les soumissionnaires. Les deux méthodes sont donc fondamentalement différentes, tant du point de vue des autorités que des soumissionnaires.

Nous avons donc rédigé une note, recommandant une modification de la terminologie française. Nous avons demandé à un expert de la Banque de France de vérifier nos affirmations et propositions qui sont apparues fondées du point de vue tant technique que terminologique. Cette note, qui datait de 1987, est remontée jusqu'au Gouverneur de la Banque qui s'est rangé à ses

propositions. Restait à convaincre le ministère des Finances et surtout sa Direction du Trésor du bien fondé de ces propositions.

Voyant néanmoins que les pratiques anciennes persistaient, nous avons fait paraître dans la *Revue Banque* un bref article reprenant le fond de notre première note. Cet article est paru dans le numéro de juillet août 1991.⁵

Bref, il aura fallu plusieurs années, mais l'action conjuguée des experts de la Banque de France qui sont sans doute revenus plusieurs fois à la charge auprès de leurs collègues du Trésor et des traducteurs de la Banque de France qui avaient signalé le problème à leurs collègues du ministère des Finances n'aura pas été vaine ; en effet, dans la version de 1991 de la brochure "Les Valeurs du Trésor", on pouvait lire en note page 15 :

«"Dutch auction" et "adjudication à la hollandaise" ont des sens opposés ; c'est pourquoi il est préféré une terminologie plus explicite : adjudication "au prix demandé", à distinguer de l'adjudication "au prix limite".»⁶

En fin de compte, cette enquête terminologique s'est donc sans doute révélée suffisamment sérieuse pour convaincre les experts. Nous en avons eu la preuve à l'OCDE. Traduisant une publication consacrée à la dette publique et aux titres d'État, nous avons pu lire dans le texte original anglais la remarque suivante :

«It might be noted in this context that the uniform price auction is sometimes referred to as the Dutch auction. In the present publication, this latter term is avoided because there may be confusion with the French term *adjudication à la hollandaise* which designates in fact the bid price, or multiple price auction.»⁷

C'est sur cette note d'espoir pour tous les terminologues prêts à remettre en cause les terminologies apparemment

⁵ Michel Rochard, *A propos de la terminologie des méthodes d'adjudication*, Paris, Revue Banque, n°518, juillet-août 1991, P. 720.

⁶ Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Spécialistes en Valeurs du Trésor, *Les Valeurs du Trésor*, Paris, novembre 1991, page 15.

⁷ Günther Bröker, *Government Securities and Debt Management in the 1990s*, Paris, OECD, CCET, 1993, pp. 97-98.

acquises que nous achèverons cette partie de cette contribution. Cette démarche que nous venons de décrire a en fait une grande portée pédagogique, car elle prouve que le terminologue ou le traducteur peut faire admettre son point de vue par les techniciens dès lors que le travail auquel il s'est livré est méthodologiquement rigoureux. Or, c'est bien de pédagogie dont nous allons maintenant traiter avec la révision.

3. LA RÉVISION

Nous avons vu ce que devaient être les compétences du traducteur et comment devaient se situer les outils terminologiques par rapport à ce noyau de compétence. A la limite, le terminologue peut être utile au traducteur, s'il sait lui offrir des outils adaptés à ses compétences, sans être traducteur lui-même. Les traducteurs sont même souvent placés dans le domaine de la terminologie dans la problématique d'une certaine externalité du métier de terminologue par rapport à leur propre métier.

En revanche, avec la révision, nous entrons dans des relations internes au métier de traducteur, pris dans son sens le plus global. Et dès lors que nous nous situons à l'intérieur d'un même métier, nous nous plaçons dans une problématique de hiérarchisation des compétences. Or, le risque de toute hiérarchisation des compétences, c'est qu'elle débouche sur une hiérarchisation sociale avec tous les risques d'abus qu'elle comporte. Dans son ouvrage, *Fondement didactique de la Traduction technique*, Christine Durieux a parfaitement décrit cette problématique à travers précisément ses dérapages. Cela étant, cette dénonciation, si elle constitue une mise en garde utile, ne permet pas de définir de façon positive le rôle du réviseur. Or, c'est sans doute nécessaire puisque nous avons rencontré bien des traducteurs indépendants qui aimeraient bénéficier d'une révision "intelligente", tout en la redoutant, et bien des traducteurs salariés qui ressentent le besoin de la révision, même si c'est parfois par sous-estimation de leurs compétences, et surtout qui ressentent le besoin d'une autre

révision que celle que décrit Christine Durieux. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire en revenant sur la question du noyau de compétence du traducteur.

D'abord, il convient de ne pas établir la distinction entre le traducteur débutant et le réviseur expérimenté sur la base de leurs connaissances respectives. Ils n'ont tout simplement pas les mêmes connaissances du monde qui les entoure et ce n'est pas forcément le volume de connaissances qui peut justifier leur différence de statut.

En revanche, ce qui fait la place et l'utilité du réviseur, c'est sa capacité d'exploiter efficacement son noyau de compétence. Ce n'est pas son ancienneté qui justifie sa fonction, mais la qualité de sa spécialisation. C'est sa capacité de compréhension logique des textes spécialisés, même si elle ne correspond généralement qu'à une connaissance passive de la spécialité qui lui permet d'utiliser plus efficacement le fil directeur de la traduction (et de compenser largement le plus souvent une déperdition de ses connaissances purement linguistiques). Dès lors qu'il a acquis cette capacité, on peut dire que le traducteur remplit l'une des conditions essentielles pour devenir réviseur. On revient ici à la notion de "maîtrise" du métier, au sens où l'entendent les artisans pour lesquels le "maître" est celui qui a non seulement les connaissances du métier, mais qui en a toutes les compétences.

Est-ce suffisant pour devenir ce type de réviseur dont auraient besoin les traducteurs débutants ? Malheureusement, non ! Selon nous en effet, le métier de traducteur ne s'enseigne pas par reproduction du modèle, puisque chaque texte ou chaque situation de traduction est unique, mais par guidage de l'apprenti.

Si ce n'est pas la compétence essentielle de la traduction qui est déterminante pour devenir un réviseur efficace, si ce ne sont pas ses connaissances, si ce n'est pas son ancienneté, que reste-t-il par exemple à un chef de service de traduction pour choisir qui doit réviser, qui doit être révisé et qui peut rester traducteur autonome sans pour autant passer à la révision.

En fait, c'est un autre aspect du noyau de compétence du traducteur sur lequel nous avons relativement peu insisté jusqu'ici, à savoir la capacité de ne pas substituer sa propre logique à celle de l'auteur. Avoir cette capacité, c'est disposer de l'atout pédagogique indispensable à la traduction. C'est savoir servir la traduction plutôt que de se servir de la traduction pour satisfaire ses propres besoins d'expression. C'est une qualité indispensable à la pédagogie de la révision, parce que c'est elle qui va permettre au réviseur de ne pas tomber dans les travers classiques du genre, à savoir vouloir faire sa "chose" de la traduction de l'autre, accorder plus d'importance à ses propres "tics" de traduction qu'à l'efficacité de la traduction. Enfin, c'est ce qui permet de critiquer la traduction à réviser selon des critères "scientifiques" et non plus hiérarchiques.

Partant de là, le rôle du réviseur va consister à faire prendre conscience au traducteur de ses compétences, à lui apprendre à s'en servir, à mieux cerner ce qui découle d'un manque réel de connaissances et ce qui tient plutôt, comme c'est souvent le cas, à un manque de confiance chez le traducteur. C'est en effet ce manque de confiance qui empêche la dynamique des connaissances et des compétences de produire ses effets. Il conduit généralement à un refus psychologique de se saisir du texte et de sa logique, d'avoir l'audace de se comporter, toutes proportions gardées, en spécialiste du sujet.

Il appartient donc au réviseur d'apprendre au traducteur à connaître ses limites, donc à définir ses propres besoins de formation, mais aussi et surtout à reconnaître ses qualités et ses compétences.

Dans le même esprit pédagogique, le réviseur doit s'efforcer de faire comprendre au traducteur qu'il ne faut pas s'effacer derrière le style du texte initial, car il risque de le rendre plat faute d'avoir tenu compte des différences de cohérences linguistiques des deux langues.

Or, pour échapper à cet asservissement au style de l'auteur indépendamment des formes d'expression des deux langues, le traducteur doit utiliser toutes les facettes de son propre style (celui qu'il maîtrisera toujours mieux) pour les mettre au service du texte et parvenir ainsi à lui donner la même force d'expression que l'original.

C'est d'ailleurs là que doit se réaliser, et le réviseur y veillera tout particulièrement, la fusion entre la maîtrise du sujet et la mise en forme linguistique. Si le traducteur ne maîtrise pas le sens du texte, n'est pas capable de s'en saisir, il aura beau avoir le style le plus agréable, il ne parviendra pas à rendre le texte dans toutes ses dimensions. De même, s'il sait s'emparer du sens, mais s'avère incapable de le rendre avec la même conviction dans l'expression que celle de l'auteur dans sa langue maternelle, il aura échoué. C'est en ce sens que le traducteur, s'il doit bel est bien se mettre au service du vouloir-dire de l'auteur sans projeter sa propre subjectivité dans son travail, est aussi nécessairement un créateur, puisque dans les limites que lui assigne le sens, il met tout son talent dans l'effort de réexpression d'un texte qui, sauf exception, est unique !

En fait, s'il est une personne qui doit savoir s'effacer, mettre de côté son ego, bref faire oeuvre pédagogique, c'est le réviseur. Il ne doit pas se projeter dans le travail d'autrui. Il va conserver tout ce qui est naturel dans le style du traducteur et même le valoriser pour mieux faire prendre conscience au traducteur de ses capacités.

A cet égard, on peut dire qu'un traducteur ayant une bonne formation universitaire doit pouvoir écrire de la même façon que lorsqu'il s'exprime à l'oral sous une forme non relâchée. Notre expérience de réviseur montre que le fait d'inciter le traducteur à utiliser ce mode d'expression "oralisant" constitue un excellent moyen de le libérer de la fascination paralysante de l'écrit. En outre, en mettant l'accent sur cette forme d'expression, il est possible d'amener le traducteur non pas à relire sa traduction, mais à "l'écouter" en la lisant à voix haute ou basse. La critique de l'oreille est en effet impitoyable à l'égard de tout ce qui n'est

pas naturel pour le traducteur. Il se heurtera aux expressions trop alambiquées, trop "écrites" et il verra mieux l'agencement global de sa phrase. Selon nous, il est excellent de combiner rédaction écrite sur traitement de texte grâce auquel on visualise rapidement les phrases en cours d'écriture et relecture orale. L'utilisation combinée de l'oeil et de l'oreille atteint là son efficacité maximale. Dans le cas d'un jeune traducteur qui passait pour désespéré de l'avis de quatre réviseurs, nous avons pu expérimenter cette méthode avec succès. En fait, ce collègue était paralysé par l'écriture et la perspective d'être révisé, au point qu'il n'osait plus écrire "normalement". Nous lui avons demandé de se relire à voix haute et de reprendre systématiquement tous les passages qui choquaient son oreille en privilégiant une expression plus simple et plus naturelle. Les progrès ont été considérables. Le réviseur que nous étions y a certainement plus gagné en agrément de lecture des traductions de cette personne que s'il s'était acharné à démolir ces "mauvaises traductions".

En résumé, la compétence du réviseur est celle d'un traducteur dont le souci de ne pas projeter sa propre logique serait hypertrophié et lui permettrait de rester toujours conscient de la dimension avant tout pédagogique de sa mission. C'est grâce à cette démarche consciente qu'il peut privilégier cette dimension pédagogique par rapport à la relation hiérarchique. Dès lors, il peut entrer dans une logique de critique constructive qui donne au traducteur la possibilité de tendre progressivement vers l'autonomie, la révision croisée, voire la révision.

Le réviseur moderne est donc l'antithèse du "guillotineur". C'est au contraire "l'accoucheur des potentialités" du traducteur. Il ne crée pas à la place du traducteur, mais met en valeur "les bonnes idées" du traducteur, notamment en les reprenant pour les mener à leur terme lorsqu'il n'y est pas parvenu d'emblée. Ce faisant, il ne frustre pas le traducteur, mais le valorise et lui permet de mieux accepter les critiques des passages non maîtrisés de la traduction.

CONCLUSION

Les principes que nous venons d'exposer marquent certainement une rupture par rapport aux images respectives du terminologue bricolant des listes d'équivalences linguistiques et du réviseur "père fouettard" des jeunes traducteurs. On voit donc qu'ils entrent fort bien dans le champ de la traductologie. La recherche dans ces deux domaines mérite donc d'être poursuivie. Cela étant, l'affirmation de ces principes de terminologie et de révision est loin de constituer un prêche dans le désert. L'expérience montre qu'il y a de plus en plus de terminologues sérieux qui travaillent selon de tels principes, que la nouvelle génération de réviseurs des grands services de traduction d'organismes nationaux et internationaux travaille dans cet esprit d'ouverture pédagogique, ne serait-ce que parce que le volume de travail dans ces organismes rend totalement inefficace et improductive la conception traditionnelle du réviseur-censeur.

Il appartient donc aux traductologues d'apprendre à mieux faire passer leur discours face à cette nouvelle génération de professionnels de la terminologie et de la révision sans céder au dogmatisme traductologique pour instaurer un véritable dialogue scientifique par delà les différences de forme. Après tout, c'est le minimum que l'on peut attendre de la part de personnes qui privilégient la compréhension du sens sur l'apparence linguistique du discours.

BIBLIOGRAPHIE

Banque de France, *Les principaux taux d'intérêt sur les marchés internes de capitaux*, Note d'information n° 70/87-07, Paris, mars 1987.

A. Boudinot, J. Chardonnerau, J.C. Frabot, *Dictionnaire "Banque, Bourse, Commerce extérieur"*, Paris, CLET Editions Banque, 1981, pp. 555-556.

G. Bröker, *Government Securities and Debt Management in the 1990s*, Paris, OECD, CCET, 1993, pp. 97-98.

Centre d'entraînement à l'économie, *Dixeco de l'économie*, Paris, Dunod, novembre 1982, p. 162.

Committee of Governors of the Central Banks of the Member States of the European Economic Community, *Annual Report (July 1990-December 1991)*, Basel, April 1992.

J. Dewey, *Logic : The Theory of Enquiry*, New York, 1938.

C. Durieux, *Fondements didactiques de la Traduction technique*, Paris, Didier, 1988.

M. Lederer, *Synecdoque et Traduction*, in: D. Seleskovitch (éd.), *Traduire : Les Idées et les Mots*, in: *Etudes de Linguistique Appliquée*, n°24, Paris, Didier, 1976.

M. Lederer, *La Traduction simultanée, Fondements théoriques*, Paris, Minard, 1980.

F. Minet, *L'Analyse du travail, Préalable à la Formation*, Paris, Conservatoire national des arts et métiers, novembre 1992.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Spécialistes en Valeurs du Trésor, *Les Valeurs du Trésor*, Paris, novembre 1991, page 15.

M. Rochard, *A propos de la terminologie des méthodes d'adjudication*, Paris, Revue Banque, n°518, juillet-août 1991, p. 720.

M. Rochard, *La Compétence du Traducteur, meilleure Assurance Qualité du Demandeur*, Actes du Colloque de la Société française des traducteurs sur l'assurance qualité en traduction, in: *Traduire*, n°153, Paris, 1992.

M. Rochard, *Sinnorientierte kontra dogmatische Übersetzung*, in: *TextconText*, Vol.7/1992, Heidelberg, Julius Groos Verlag, 1992.

D. Seleskovitch, *L'Interprète dans les Conférences internationales*, Paris, Minard, 1962.

D. Seleskovitch, *Langage, Langues et Mémoires*, Paris, Minard, 1975.

D. Seleskovitch, *Traduire, les Idées et les Mots*, in: *Etudes de Linguistique Appliquée*, n°24, Paris, Didier, 1976.

US Congress, *A Reference Guide to Banking and Finance*, Washington, Congressional Research Service, 1982.

J.P. Vinay, J. Darbelnet, *Stylistique comparée du Français et de l'Anglais*, Paris, Didier, 1977.